

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

**Arrêté du 8 mars 2012 portant nomination d'un rapporteur
à la Commission centrale d'aide sociale**

NOR : SCSA1230108A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
Vu le code de l'action sociale, et notamment son article L. 134-2,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Paulo PINTO est nommé rapporteur à la Commission centrale d'aide sociale.

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé et du ministère des solidarités et de la cohésion sociale.

Fait le 8 mars 2012.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice des affaires financières
et de la modernisation,*

C. GUYADER